

N° 8432¹

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1. de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;**
- 2. de la loi modifiée du 10 août 1991 déterminant, pour la profession d'avocat, le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles ;**
- 3. de la loi modifiée du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise ;**
- 4. de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ;**
- 5. de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat**

* * *

AVIS DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LUXEMBOURG

(27.9.2024)

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg a pris connaissance du projet de loi n° 8432 déposé par Madame Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice, le 2 août 2024.

Le Conseil de l'Ordre salue cette initiative de modification de la loi qui vise à maintenir l'efficacité des dispositions et leur adaptation aux réalités actuelles de l'évolution de la profession comme souligné dans l'exposé des motifs. Il prend acte des propositions de modification et n'a aucune observation à faire valoir.

Partant, le Conseil de l'Ordre approuve entièrement les dispositions du projet de loi n°8432.

Luxembourg, le 27 septembre 2024

Albert MORO
Bâtonnier

